

**Certificat d'examen de type**  
**n° F-02-B-142 du 16 septembre 2002**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/72/C070199-D1-1

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique**  
**totalisateur discontinu types MASCON 2 et MASCON 3**  
**Classes 0,2 , 0,5 , 1 et 2**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 30 décembre 1991 relatif au contrôle des instruments de pesage à fonctionnement automatique totalisateurs discontinus.

**FABRICANT :**

PRECIA-MOLEN bv, Teteringsedijk 53,4817 MA BREDA (PAYS-BAS).

**DEMANDEUR :**

PRECIA S.A., B.P.106, 07001 PRIVAS CEDEX (FRANCE).

**OBJET :**

Le présent certificat complète les décisions :

- n°95.00.661.003.1 du 29 juin 1995 (RM juin 95 page 603) relative à l'instrument de pesage à fonctionnement automatique totalisateur discontinu MOLEN modèles ABS-XL-../MASCON 2 et ABS-XL-../SCS/MASCON 2 (1) et
- n°00.00.661.001.1 du 1er août 2000 relative à l'instrument de pesage à fonctionnement automatique totalisateur discontinu MOLEN modèles ABS-XL-../MASCON 3 et ABS-XL-../SCS/MASCON 3 (2).

**CARACTERISTIQUES :**

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur types MASCON 2 et MASCON 3 faisant l'objet du présent certificat diffère des modèles approuvés par les décisions précitées par :

- le fait que la trémie de pesage constituant le dispositif récepteur de charge puisse reposer directement ou par l'intermédiaire de leviers sur le dispositif équilibreur et transducteur de charge.

Le dispositif transmetteur de charge (constitué par les leviers) doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC 2.4 - révision 2 (août 2001).

- le dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un, deux, trois ou quatre capteurs à jauges de contrainte faisant l'objet d'un certificat de conformité à la recommandation R 60 de l'OIML ou d'un certificat

- 
- (1) Revue de métrologie, juin 1995, page 603
  - (2) Site internet de la sous-direction de la métrologie

d'essais délivré par un organisme notifié au sein de l'Union européenne, dont les caractéristiques sont compatibles avec celles des autres modules et avec celles de l'instrument complet.

Un capteur marqué NH n'est autorisé que si des essais d'humidité selon la norme EN 45501 ont été réalisés sur ce type de capteur.

Le coefficient  $p_{LC}$  correspondant doit être inférieur ou égal à 0,7.

Les autres caractéristiques restent inchangées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

La plaque d'identification reste identique à celle prévue par les décisions précitées à l'exception du numéro et de la date de la décision d'approbation de modèle qui sont remplacés par le numéro et la date du présent certificat.

**DEPOT DE MODELE :**

Plans et schémas déposés

- au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/ C070199-D1-1 pour ce qui concerne le complément demandé,
- à la sous-direction de la métrologie sous les références DA 15.03 (MASCON 2) et DA 24.601 (MASCON 3) pour ce qui concerne les dossiers initiaux et
- chez le demandeur.

**VALIDITE :**

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

**REMARQUE :**

La preuve de la compatibilité des modules doit être apportée par le demandeur lors de la vérification primitive selon les imprimés présentés dans le guide WELMEC 2 - révision 3 (octobre 2000).

De plus, le demandeur tient les certificats d'essai ou des décisions d'approbation des modules à la disposition de l'agent chargé de la vérification primitive.

**ANNEXE :**

- Schéma montrant un exemple d'un ensemble trémie-transmetteur de charge-capteur

Le Directeur général

Marc MORTUREUX

## Schéma montrant un exemple d'un ensemble trémie-transmetteur de charge-capteur

